

Quand les adoptions tournent à l'échec

Selon le Quai d'Orsay, en deux ans, 2 % des enfants ont été remis par leurs parents adoptifs aux services sociaux

Je vais te tuer ma fille parce que tu nous pourris la vie. » Celle qui a écrit ces mots témoigne sous un nom d'emprunt et porte une perruque pour ne pas être reconnue. « C'est tellement honteux d'écrire ça », s'excuse Judith Norman. Elle dit être une « mauvaise mère » : c'est le titre de son livre, paru le 10 février (Les Liens qui libèrent, 224 p., 17,50 euros). Elle a commencé ce journal le jour des 32 ans de Mina, sa fille adoptive, après une énième scène, au cours de laquelle la jeune femme a assommé sa mère, aujourd'hui âgée de 68 ans.

« J'ai écrit pour ne pas mourir, ça devenait tellement impossible, raconte-t-elle. Je voulais comprendre ce que nous avons mal fait, pour quoi nous n'avons pas réussi à la rendre heureuse. » « C'est un témoignage rare », observe la psychanalyste Sophie Marinopoulos, à la tête de la maison d'édition qui publie le récit. Il paraît au moment où la loi sur la protection de l'enfant, qui réforme légèrement les statuts de l'adoption, doit être définitivement votée par l'Assemblée nationale le 1^{er} mars.

Quand Mina est arrivée d'Éthiopie, à 13 mois, elle pesait tout juste 5 kg. Son père était mort, sa mère l'avait abandonnée à 4 mois. « Je me suis dit : "On va l'aimer, elle sera notre fille, ça se fera facilement" », se souvient sa mère adoptive. Les difficultés surgissent dès l'entrée à l'école. Puis au « Je veux changer de famille ! » de la fille de 12 ans succède le « Salope, tu n'as fait

aucun effort pour moi ! » de la femme de 32 ans. Dès l'adolescence, les crises de délire alternent avec les séjours en hôpital psychiatrique et les tentatives de suicide. Aujourd'hui, Mina a dépassé les 35 ans, mais elle harcèle ses parents de coups de fil, multi-

pliant les exigences.

Si son père tente de les satisfaire, sa mère a arrêté. « La sécurité et le confort, ajoutés à l'amour, ne sont pas la recette miracle du bonheur », écrit-elle. La douleur de Mina, c'est cette vie entière pleine de points d'interrogation. » Elle analyse les causes de la situation : l'abandon vécu par l'enfant, les carences du-

rant ses premiers mois, le racisme subi en France, les parents adoptifs culpabilisés qui ne mettent aucune limite... Mais pas l'adoption. « Si c'était à refaire, je le referais », dit Judith Norman. Le lien avec sa fille est indissoluble. Elle ne s'est même pas posé la question.

D'autres l'ont fait. La mission pour l'adoption internationale du Quai d'Orsay a annoncé le 26 janvier qu'une quarantaine d'enfants ont été remis par leurs parents adoptifs à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) depuis deux ans, soit 2 % des adoptions sur la période. C'est la première fois qu'un tel chiffre est rendu public. « Il y a certainement de nombreux cas dont nous ne sommes pas informés », commente Odile Roussel, ambassadrice chargée de l'adoption internationale. La France a commencé à collecter ces données, car de plus en plus de pays exigent un suivi jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Lever le tabou

Les chiffres pour les échecs d'adoption d'enfants nés en France sont également inconnus. Rien ne permet de distinguer dans les statistiques un enfant adopté d'un enfant biologique confié à l'ASE. Selon certains praticiens, les échecs représenteraient autour de 15 % des adoptions. Dans les cas les plus graves, les enfants sont remis à l'ASE en vue d'une nouvelle adoption, qui ne pourra être qu'une adoption simple, l'adop-

tion plénière étant irrévocable. Mais il arrive aussi qu'ils soient éloignés de leur famille (en pension par exemple) ou placés temporairement. « Il faut réserver le terme d'échec aux ruptures totales, quand les relations entre parents et enfants ont disparu ou sont extrêmement pauvres », affirme le pédiatre Jean-Vital de Monléon.

Le sujet a longtemps été un non-dit. « En parlant des difficultés, c'est comme si on allait contre la magie de l'adoption », analyse la psychologue Catherine Sellenet. Il faut redire que, dans la majorité des cas, ça se passe bien. Il ne faut être ni aveugles ni catastrophistes. »

Il reste que les exemples cités sont terribles : tel enfant de 5 ans remis à l'ASE au bout de trois mois avec ses affaires dans un sac-poubelle ; tel autre renvoyé par avion dans son pays d'origine ; de nombreux cas de rejets et de violences réciproques à l'adolescence et à l'âge adulte. « C'est gravissime, d'autant plus qu'on est censé s'être assuré des capacités des parents », affirme le psychiatre Pierre Lévy-Soussan. « Pour les enfants, il est extrêmement difficile d'accepter le fait d'avoir été abandonné deux fois », relève la psychologue Françoise Vallée, qui a travaillé pour l'ASE de Loire-Atlantique.

D'où l'intérêt de lever le tabou. « C'est de la prévention, affirme M. Lévy-Soussan. Plus on connaît les risques, plus on sait si on peut les prendre. Tous les enfants ne sont pas adoptables, tous ceux qui veulent être parents ne sont pas capables d'adopter. » Des facteurs de risques sont identifiés par les professionnels : se lancer seul, atteindre la cinquantaine, avoir un projet à forte dimension humanitaire...

L'attitude du pays d'accueil compte. « Les enfants adoptés sont regardés comme des êtres différents, regrette M. de Monléon. C'est

de la maltraitance sociétale. » L'âge de l'enfant entre aussi en jeu. « Un enfant qui arrive à 5 ans a un passé, explique Nathalie Parent, présidente de l'association Enfance et famille d'adoption. Il peut avoir vu mourir ses parents, été recueilli dans sa famille élargie, placé dans un orphelinat... Il a tissé des liens. Il va falloir faire avec. » Les mauvais traitements, la vie dans la rue laissent des séquelles. « Certains enfants présentent de multiples troubles du comportement, observe M^{me} Sellenet. On met les futurs parents en position de thérapeutes. C'est placer la barre très haut. »

Or les deux tiers des adoptions internationales réalisées en France en 2015 concernent des enfants à besoin spécifique : âgés de plus de 5 ans, en fratrie, ou atteints d'une pathologie. Pour les parents, « le risque le plus grand, c'est d'élargir ses limites au-delà de ce qu'on est capable de faire », prévient M^{me} Parent. Quelque 17 000 agréments sont en cours de validité. La disproportion avec le nombre d'enfants adoptés en 2015 est colossale : 815 à l'international, 773 en France.

Pourtant, la loi sur la protection de l'enfant ne réforme pas la procédure d'agrément, très largement accordé, et ne modifie que marginalement (seules les conditions de révocation et de succession de l'adoption simple sont concernées) des statuts jugés par certains obsolètes. ■

GAËLLE DUPONT

« En parlant des difficultés, c'est comme si on allait contre la magie de l'adoption »

CATHERINE SELLENET
psychologue